

{ BnF



Ministère de la guerre.

Recrutement de
l'armée. Instruction du
20 octobre [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Ministère de la guerre. Recrutement de l'armée. Instruction du 20 octobre 1905 relative à l'établissement des tableaux de recensement. 1905.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

d DÉPARTEMENT
 —
 d ARRONDISSEMENT
 —
 Canton d

CLASSE d

MODÈLE N° 7
 Articles 35 et 36
 de l'instruction du
 20 octobre 1905.

EXTRAIT du tableau de recensement rectifié de la commune d en ce qui
 concerne un jeune homme à examiner } par le conseil de revision du département d
 } en présence du consul de France à

1° NOM DE FAMILLE; 2° Prénoms; 3° Surnoms; 4° Classe. 1	DATE et lieu de naissance 2	1° RÉSIDENCE PERSONNELLE du jeune homme; 2° Noms, prénoms et domi- cile de ses père et mère; Sa taille 3	PROFESSION 1° du jeune homme; 2° de ses père et mère 4	NUMÉRO d'inscription sur le tableau de recensement rectifié 5	MOTIFS D'EXEMPTION ou réclamations qu'il s'est proposé de faire valoir au moment de l'établissement des tableaux de recensement 6	OBSERVATIONS 7
1° 2° 3° 4°	Né le à	1° Résidant à , canton d , département d 2° Fils d et d domiciliés à 3° Un mètre millimètres.	1° 2°			

POUR EXTRAIT CONFORME :
 Vu : A , le 19
 Le préfet, Le maire,
 RÉSULTAT de la visite faite } par le conseil de revision du département de
 le 19 } en présence du consul de France à

SIGNALEMENT	AVIS du médecin	AVIS AU SUJET DU CLASSEMENT COMME				AVIS sur les aptitudes spéciales que peut avoir le jeune homme	ARME d'affectation demandée par le jeune homme	OBSERVATIONS
		bon pour le service armé	bon pour le service auxiliaire armé ou non	ajourné	exempté			
Agé de ans, taille mèt. mil. Poids , acuité visuelle ; Cheveux , front , sourcils ; yeux , nez , bouche , barbe ; menton , visage , teint . Signes particuliers :								Indiquer si l'ins- crit demande un sursis et pour quel motif.

CERTIFIÉ véritable par nous } préfet du département d
 } consul de France

A

(Signatures.)

19